

PROCES VERBAL Comité syndical du SEAT MERCREDI 13 MAI 2020

Le Comité Syndical du SEAT s'est réuni à 17h30 heures, le mercredi treize mai deux mille vingt, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
DEMERE Jean-François
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

PETEL Gilles
BERNARD Françoise
BLANCHET Roland
SALLES Daniel
DELETANG Claude

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre
HENRION Colette

Suppléants excusés :

GUELON René
AUBIER Claude
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier
GUILLAUME Gérard
ARDOUREL Sylvie

Autre personne présente

GRUZELLE Anatole, coordinateur de projets SEAT

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	7	-	-	-	7

Horaire d'ouverture : 17h30

Ordre du jour :

I. Affaires internes

- Contrat à durée déterminée (CDD) « chargée d'animation et de communication »
- Modification du tableau des effectifs du SEAT

II. Dossiers de subventions

- Point global sur la trésorerie et les demandes de paiement de la subvention
- Demandes de subvention LEADER « communication, événementiel », « plan de gestion de l'Ecopôle Val d'Allier », « travaux d'aménagement agricole et paysagé sur l'espace Champmot »

III. Projet Ecopôle du Val d'Allier

- Lancement d'un marché « Réalisation de travaux d'aménagement sur l'espace Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier – année 2020 et 2021 »
- Convention de mise à disposition pour une occupation temporaire d'un terrain au sein de l'Ecopôle – espace Champmot, pour « Le retour à la terre » (toilettes sèches)

IV. Questions diverses

- Programmation des Ecopolys
- Recrutement d'une stagiaire « chargée de projets culturels »



Le Président du SEAT, Jean Pierre BUCHE, ouvre le comité syndical.

En introduction, il est rappelé les projets de l'Ecopôle du Val D'allier pour 2020 et précisé qu'un document de présentation ainsi qu'une note d'accompagnement ont été transmises par mail avec l'invitation au comité syndical du 13 mai 2020.

De même, il est rappelé le contexte de crise sanitaire liée au COVID des derniers mois (depuis mi-mars) et l'activité maintenue au SEAT, notamment en télétravail, afin d'assurer une continuité des projets de l'Ecopôle du Val d'Allier. Il a été question en particulier d'assurer le fonctionnement courant du syndicat mixte et de réaliser les demandes d'aides financières, pour lesquelles les dates de dépôt de dossier ont été maintenues par les structures partenaires.

Jean Pierre BUCHE insiste sur le fait que les opportunités d'aide au financement du projet Ecopôle doivent être saisies dès maintenant pour permettre une prise en charge majeure des coûts de mise en œuvre des projets en 2020 et 2021.

I. Affaires internes

1. Contrat à durée déterminée (CDD) de « chargée d'animation et de communication »

Jean-Pierre BUCHE explique la nécessité de renouveler le contrat de travail de la « Chargée de d'animation et de communication », en CDD et à temps complet (35/35) à compter du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, en raison d'un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3 de la loi n°84-53, 26 janvier 1984.

Sont détaillées par le coordinateur de projets SEAT, les principales missions confiées dans ce cadre. Les objectifs définis pour mettre en œuvre la stratégie de communication SEAT sont les suivants :

- Préparer et mettre en place des journées d'animation ;
- Structurer et mettre en place un programme d'animation à destination du grand public ;
- Créer des produits de communication et alimenter les différents outils de communication web site internet, newsletter) ;
- Mobiliser des financements possibles pour le programme d'animation SEAT : constitution et suivi de dossiers de demande de subvention
- Représenter le SEAT dans les réunions internes et externes et s'assurer du bon rayonnement du projet
- Travailler en équipe au SEAT en particulier sur la stratégie de communication

De nouvelles responsabilités, spécifiquement la recherche de financements, sont confiées à la Chargée de mission de communication et d'animation. Jean Pierre BUCHE insiste sur la nécessité de plus polyvalence sur ce poste.

Dans cette circonstance, il est proposé une valorisation du niveau de rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur (B), échelon 10 (indice brute 51 et majoré 441), soit 2066,54 € brut.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité le nouveau contrat « Chargé de mission d'animation et de communication », dans les conditions décrites ci-dessus.

2. Modification du tableau des effectifs du SEAT

Le coordinateur de projets SEAT, présente brièvement le nouveau tableau des effectifs du syndicat mixte, efficient depuis le 1^{er} mars 2020.

Le Président propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois SEAT suivants :

Nom/prénom	Date de naissance	Date d'entrée dans la collectivité	Activité/poste	Grade	Temps de travail
Stessy Fourneron	24/11/1992	03/04/2018	Chargé d'animation/communication	Rédacteur	35/35
Anatole Gruzelle	09/03/1982	01/03/2020	Coordonnateur de projets de l'Ecopôle Val d'Allier	Attaché	35/35

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité la modification du tableau des effectifs emplois du SEAT.

II. Point sur les subventions perçues par la trésorerie

1. Suivi des dossiers de demande d'aides financières (en cours)

Un focus est fait sur les dossiers de subvention en cours : les demandes de subvention perçues, celles en attente de paiement et celles dont les dossiers ont été transmis aux services instructeurs.

Projet	Organisme	Montant perçu	Fonctionnement	Investissement	Suivi
Contrat territorial 2015/2016	FEDER convention 2015	32 196 €	16 170 €	16 026 €	Versée 23/01/2020 (captée Loi Daily)
Contrat territorial 2017	FEDER convention 2017	13 236,12 €	6 390 €	6 846 €	Versée 23/01/2021 (captée Loi Daily)
Contrat territorial 2018	FEDER convention 2018	32 128,63 €	16 103 €	16 026 €	Versée 23/01/2020 (captée Loi Daily)
Etude technique et paysagère	LEADER	4 000 €	-	4 000 €	Payée le 16/01/2020
Etude touristique/pédagogique	LEADER	7 105 €	-	7 105 €	Payée le 16/01/2021
Poste chargée de mission 2018 / 2019, outils de communication	LEADER	35 289,73 €	35 289,73 €	-	Payée le 01/04/2020
Poste chargé de mission 2017	LEADER	26 710,68 €	26 710,68 €	-	Demande de paiement subvention faite, en cours d'instruction
Investissement espace test	LEADER	18453,12 €		18 453 €	Demande de paiement subvention faite, en cours d'instruction
Dossier « Communication et évènementiel »	LEADER	9 542,62 €			Dossier de demande de paiement de subvention prêt à l'envoi
Construction du hangar	LEADER	17 780 €		17 780 €	Dossier de demande de paiement de subvention prêt à l'envoi
Chargé de mission 2019-2020	LEADER	32 324,24 €	32 324,24	-	Dossier de demande de paiement en cours
FAE	LEADER	30 420,96 €	30 420,96	-	Dossier de demande de paiement en cours
Programme d'aménagements AMO	LEADER	30 786,66 €	-	30 786,66 €	Dossier de demande de paiement en cours
FEDER Régional 2019	FEDER régional	51 843 €	17 727	34 116 €	Acompte 13133,78 € en janvier 2020, capté par la Daily
Ilot Paysans année 2019/2020	LEADER	7 425 €	7 425 €	-	Projet en cours (fin juin 2020)
Ilot Paysans année 2018/2019	LEADER	14 208 €	5 760 €	8 448 €	Projet en cours : arrêté de subvention, remontées de dépenses à prévoir en 2020
Création d'une zone de pêche 2018/2019	LEADER - RAUV1902118GA 0300016	12 040 €	10 400 €	1 640 €	Projet en cours : arrêté de subvention, remontées de dépenses à réaliser (fin 2020)
Contrat territorial 2019	CD63	40 926 €	32157 €	8 769 €	Projet en cours
Contrat territorial 2019	AELB	11 348 €	8 748 €	2 600 €	Projet en cours
Total perçue		123 955,48	73 952,73	50 003,00	
Reste à percevoir		267 554,98	144962,2	122 592,66	

A noter le paiement de la subvention LEADER de 35 289,73 € perçue en avril 2020 pour le projet « Poste chargée de mission 2018 / 2019, outils de communication ».

Il est précisé que deux dossiers ont été constitués (communication/événementiel ; hangar agricole) et que plusieurs demandes de paiement de subvention seront déposées les prochains mois auprès du Grand Clermont : FAE, AMO et postes de chargé de mission SEAT.

Colette HENRION insiste sur les relances à faire pour les dossiers de demande de paiement en cours d'instruction, auprès des services concernés ; certains sont en attente depuis plus d'un an, par exemple pour le « Poste chargé de mission 2017 ». Est toujours remarquable la somme importante des restes à percevoir.

Concernant les versements captés directement par la banque, il est remarqué que les conditions de l'emprunt contracté par le SEAT pour compenser les subventions en attente aurait pu être mieux négocié.

Par ailleurs, les restes à réaliser et les dépenses de fonctionnement sont à prévoir jusqu'à la fin d'année 2020.

Pascal BRUHAT pose la question de la date de remboursement de la ligne de trésorerie.

Enfin il indique qu'il est nécessaire de s'assurer de pouvoir donner suite aux marchés de travaux que lance le SEAT avec la participation financière des deux communautés de communes, comme base d'autofinancement.

2. Nouvelles demandes de subvention

Quatre dossiers de demande de subvention ont été présentés.

- **Demande de subvention LEADER pour le projet « Communication, événementiel »**

Sont rappelées les dispositions financières du programme LEADER 2014-2020 « Val d'Allier du Grand Clermont » et la demande de subvention précédente faite pour l'animation du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Le Président expose la volonté de déposer une deuxième demande de subvention pour l'animation du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier. Compte-tenu de la récurrence du dossier, il précise que le taux de subvention du projet s'élève à 75% du coût des dépenses éligibles, évaluées à 12 000 €.

Le Président propose d'accepter le plan de financement suivant afin de déposer la demande de financement « Ecopôle du Val d'Allier – Événementiel / Communication » auprès du Grand Clermont.

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles	12 000,00 €	LEADER (75%)	9 000€
<i>Organisation <u>Ecopolys III</u></i>	5 000,00 €	Autofinancement (25%)	3 000€
<i>Impressions (Programme <u>Ecopolys 2020</u>, brochure et flyer du site, programmation annuelle)</i>	2 000,00 €		
<i>Programme d'animation annuel</i>	5 000,00 €		
Coût global de l'opération	12 000,00 €		12 000,00€

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la demande de subvention LEADER du « Ecopôle du Val d'Allier – Événementiel / Communication ».

- **Demande de subvention pour le projet « actualisation du plan de gestion sur l'Ecopôle Val d'Allier » : bilan 2015-2020 ET corédaction du nouveau plan de gestion 2021-2030**

Comme convenu lors des dernières réunions (comité de pilotage, comité syndical), le plan de gestion à vocation écologique et pédagogique de l'Ecopôle du Val d'Allier doit être pérennisé pour l'avenir du site.

Le Président rappelle que l'évaluation du plan de gestion 2015-2020 sera inscrite dans le financement du nouveau plan de gestion 2020-2030.

Il est également rappelé que la mise en place du plan de gestion multi-partenarial 2020-2030 doit faire l'objet d'un travail collaboratif et regrouper les 4 axes stratégiques définis par les élus communautaires pour le projet Ecopôle.

Jean-François DEMERE remarque que les dépenses ont déjà été engagées lors du dernier comité syndical.

Jean Pierre BUCHE précise que suite à la consultation préalable des opérateurs économiques, il est nécessaire d'inscrire précisément le montant du financement de l'opération pour réaliser une demande de subvention auprès de la structure porteuse du GAL, le PETR Grand Clermont.

Anatole GRUZELLE présente le montage financier et le coût éligible suite à la consultation préalable. Un plafond de 50 000 euros de subvention LEADER s'applique sur cette « fiche action » LEADER et nécessite une participation financière du syndicat d'au moins 20 % des dépenses.

A été présenté le détail du montage financier du dossier :

DEPENSE PREVISIONNELLE		RECETTE	
TYPE DE DEPENSE	Montant HT (2020-2021)	TYPE DE RECETTE	Montant HT (2020-2021)
PLAN DE GESTION	Bilan/évaluation 2015-2020	LEADER (80 %)	50 000 €
	Corédaction plan de gestion 2020-2030	Plafond : 50 000 euros de subvention	
		Autofinancement (20 %)	19 216 €
Cout globale de l'opération	69 216 €		69 216 €

Pascal BRUHAT attire l'attention sur le coût de la prestation qu'il faudra impérativement prendre en compte lors de la passation du marché pour ne pas dépasser la capacité d'autofinancement du syndicat. En effet le SEAT doit être en mesure d'assumer au minimum 20 % du coût des opérations pour mettre en œuvre les projets sur les différents axes stratégiques de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Le Président propose d'accepter le plan de financement afin de déposer la demande de financement « Ecopôle du Val d'Allier – Plan de gestion » et prioriser les actions essentielles pour la mise à jour du plan de gestion.

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la demande de subvention LEADER « bilan du plan de gestion 2015-2020 et rédaction du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle Val d'Allier 2021-2030 ».

- **Demandes de subvention LEADER : Travaux d'aménagement agricole et paysagé – zone Champmot**

Le Président rappelle que le SEAT s'est engagé dans l'aménagement de la zone Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier et à réaliser les investissements indispensables à l'aménagement et à l'équilibre du site comme la sécurisation de la ressource en eau, le drainage et le terrassement des chemins, l'installation et l'isolation des containers, la gestion des entrées du site. Les opérations de plantation de haies et la création de mares devront également être anticipé afin de favoriser l'équilibre écologique du site, qui seront des supports pour les actions pédagogiques.

Le coordinateur de projet propose de travailler aux cahiers des charges permettant la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement de la zone Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier en 2020 et 2021, en faisant référence aux études de faisabilité de l'AMO et de la Ferme agroécologique pédagogique FAE (chiffrage et fiches techniques).

NATURE DE L'OPÉRATION	2020	2021	Total par opération HT
Raccordement aux réseaux de la halle	11 220 €	-	11 220 €
Terrassement	14 000 €	9 500 €	23 500 €
Irrigation et ressource en eau	12 200 €	27800 €	40000 €
Aménagements extérieurs	35 487 €	25 857 €	61 344 €
Construction	11 838 €	57 058 €	68 896 €
Maîtrise d'œuvre	1841,6 €	5048 €	6 889,6€
Espace test : container et serres	9555 €	15 920 €	25 475 €
Total HT/an	96 141,6 €	141 183 €	237 324,6 €

Le Président explique que les dépenses prévues en 2020 ont été inscrites au budget prévisionnel 2020 et qu'elles feront l'objet d'une demande de subvention LEADER :

- **Considérant** les dispositions financières du Programme LEADER « Val d'Allier du Grand Clermont » et la possibilité de prise en charge à 80 % par le LEADER de dépenses liées à l'aménagement et l'équipement de la zone Champmot pour 2020 et 2021, le Président propose de déposer un dossier auprès de la structure porteuse du GAL (PETR du Grand Clermont), selon le plan de financement suivant :

	Aménagement et équipement du Site Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier années 2020 et 2021
Coût Total Eligible	211 849,60 €
Subvention LEADER 80%	169 479,68 €
Autofinancement	42 369,92 €

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la demande de subvention LEADER « Aménagement et équipement du site Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier 2020-2021 ».

- **Considérant** les dispositions financières du Programme LEADER « Val d'Allier du Grand Clermont » et la possibilité de prise en charge à 75 % par le LEADER de dépenses liées aux investissements sur les espaces tests agricoles - zone Champmot pour 2020 et 2021, le Président propose de déposer un dossier auprès de la structure porteuse du GAL (PETR Grand Clermont), selon le plan de financement suivant :

	Aménagement espace test – années 2020 et 2021
Cout Total Eligible	25 475,00 €
Subvention LEADER 75%	19 106,25 €
Autofinancement	6 368,75 €

Le coordinateur de projets rappelle que le SEAT a déjà déposé une demande de subvention de 19 208 euros pour les espaces tests en 2019. Il explique que ces dépenses feront l'objet d'une nouvelle demande de subvention LEADER, permettant au SEAT de bénéficier d'une subvention de 75 % du montant des travaux. Il est rappelé que pour respecter la récurrence de l'opération, les investissements sur les espaces tests ne pourront être éligible que trois fois, si un troisième dossier pour des investissements sur l'espace test était présenté, un taux de 70% de subvention serait appliqué.

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la demande de subvention LEADER « espace test agricole du site Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier 2020-2021 ».

Le Président propose de préparer les pièces pour la passation du marché « Aménagement et équipement du Site Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier » et de lancer la consultation auprès des opérateurs techniques.

Il est proposé de lancer un marché global, en intégrant les travaux sur l'espace test agricole à l'aménagement de Champmot, avec une tranche ferme pour la réalisation des investissements nécessaires en 2020 et la possibilité de recourir à la phase optionnelle en 2021 (investissement du programme LEADER à 80 %).

Il insiste sur le fait que la demande de subvention LEADER sera faite pour 2020 et 2021 et qu'il faudra l'accord du nouveau comité syndical pour la réalisation des travaux de 2021, le nouvel exécutif n'étant pas réuni.

III. Projet Ecopole du Val d'Allier

1. Convention de mise à disposition d'occupation temporaire d'un terrain sur l'espace Champmot de l'Ecopôle

Le SEAT a été contacté par l'association « Le retour à la terre » pour une mise à disposition temporaire d'un terrain afin de stocker une caravane « **toilettes sèches** » dans l'attente de trouver un terrain définitif sur le territoire. A été détaillé sa composition : trois cabines, deux urinoirs, une table à langer et un lave-main. Il est rappelé que le SEAT avait loué cet équipement au Boutavan pour la 2^e édition des Ecopolys pour un coût de 600€ facturé à la journée.

Le Président explique que la caravane installée sur le terrain prêté (emprise de la caravane) devra être intégrée au paysage du site en la situant à côté du hangar agricole. De plus la convention doit être précisée pour désengager la responsabilité du syndicat en cas de dégradation du matériel. Est également évoquée la responsabilité de l'entretien du matériel après son utilisation.

Le syndicat communiquera spécifiquement sur cette installation pour identifier et expliquer la présence de cette caravane sur le site Champmot afin d'éviter les incompréhensions des usagers du site.

Les conditions détaillées dans la convention sont les suivantes :

- Durée de 6 mois (renouvelable si besoin) à partir de mai 2020 – jusqu'en décembre 2020 ;
- Installation sur le site de l'Ecopôle, avec en contrepartie le prêt des toilettes (3 cabines et 2 urinoirs) pour trois événements/animations sur l'Ecopôle. Une date a déjà été retenue pour les Ecopolys de septembre 2020 ;
- Information sur l'utilisation des toilettes : besoin d'encadrement pour utilisation adéquate.

2. Programmation des Ecopolys 2020 présentée et discutée

Initialement prévu le 27 juin, cet événement de l'Ecopôle du Val d'Allier a été reporté le 19 septembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Comme les autres années, l'événement rassemblera partenaires, acteurs du site, élus et habitants, être fédérateur et avoir lieu dans une ambiance conviviale.

Jean-Pierre BUCHE explique que les Ecopolys 2020 auront lieu sur le thème de « **alimentation, biodiversité et résilience** » et précise que le format proposé est moins ambitieux que l'année passée et réduit à 5000 euros de dépenses. Le déroulement de la journée est décrit : un marché de producteurs se tiendra à partir de 16h00 et les festivités commenceront à partir de 16h30.

Pascal BRUHAT fait remarquer que si une demande de subvention DADL est envisagée pour ce projet, elle doit être réalisée rapidement par le chargé de mission responsable du dossier.

IV. Questions diverses

1. Recrutement d'un stagiaire « chargé de projets culturels »

Est expliqué le recrutement d'un étudiant-stagiaire pour une période de 6 mois du 04 juin au 30 novembre 2020, sous la direction de la Chargée de communication animation du SEAT (formation en cours de Master 2 « *Direction de projets et d'Etablissements Culturels, Parcours Accompagnement Culturel et Touristique des Territoires* » suite à une Licence « *Art Parcours Culture, Patrimoine, Tourisme* »).

Le coordinateur de projets présente les missions qui seront confiées à la future « Chargée de projet culturel » dans le cadre d'un stage professionnalisant :

- Définir et mettre en place la 3^e édition des Ecopolys ;
- Impliquer les acteurs locaux : démarche participative ;
- Définir le plan de financement et identifier des sources de financement direct ;
- Participer à la mise en place du plan de communication (site internet, newsletter ...);
- Participer à la constitution de dossiers de financements ;
- Participer à la mise en place du programme d'animations.

Les pistes à suivre sont rappelées pour mettre en place une véritable stratégie de communication au SEAT et être capable de mobiliser les ressources et compétences locales pour la réalisation du projet de territoire.

Jean Pierre BUCHE argumente le choix de réalisation de ce travail qui intègre une approche territoriale sur la résilience: devra être questionnée la capacité du territoire à s'organiser notamment par l'intermédiaire d'un inventaire des ressources locales susceptibles d'être mobilisées pour le développement du projet Ecopôle.

Jean-François DEMERE confirme que l'Ecopôle est un lieu d'échange approprié pour aborder le « monde d'après » dans le contexte de crise actuel.

Gérard BRANLARD pose la question de l'encadrement de ce travail et incite à la prise de contact avec différents spécialistes et conférenciers présents sur le territoire notamment sur le sujet des milieux naturels lacustres.

Pascal BRUHAT mentionne l'existence d'un projet de communication/animation sur la Roche Noire qui doit entrer en résonance avec celui de l'Ecopôle du Val d'Allier.

2. Divers

D'autres éléments ont été sujet à discussion lors de la réunion du comité syndical.

Le coordinateur de projet rappelle la problématique de la baignade sur l'Ecopôle qui s'est intensifiée au printemps cette année en raison du beau temps. L'association de pêche du Val d'Allier attend des réponses car ces membres et adhérents rencontrent des difficultés pour maintenir les postes de pêches. Le secteur de la falaise est particulièrement sensible tant pour le dérangement de la faune sauvage nicheuse que pour les pêcheurs. Peu de solution sont en mesure de résoudre le problème immédiatement mais des actions en concertation avec les partenaires locaux sont menées à court terme pour réduire les usages inadaptés recensés sur le site par le coordinateur de projets.

La date du prochain comité syndical concernera le vote du budget dès que les conditions sanitaires le permettent et avant le 31 juillet 2020. L'élection du nouveau conseil sera certainement rendue impossible avant cette date en raison du décalage du calendrier des élections suite à la crise sanitaire récente.

Le comité est clos à 19h15.

Le prochain comité aura lieu en juillet 2020.

Signature des élus présents :